

# Alliance suisse des samaritains, comité central

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses  
: soins des malades et hygiène populaire**

Band (Jahr): **30 (1922)**

Heft 4

PDF erstellt am: **06.08.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Cette infirmière exprime le désir que tous les membres de toutes les sections de l'Alliance donnent une forme concrète à leur reconnaissance, et qu'elles consacrent au fonds de secours de leur institution le salaire d'un jour. Cette demande ne s'adresse pas seulement aux infirmiers et infirmières libres, mais à ceux et celles qui ont des places stables dans les hôpitaux, les cliniques, les sanatoriums, etc.

Si tous les membres de l'Alliance voulaient déférer à ce vœu — auquel le sousigné souscrit pleinement — il se pourrait que la caisse de secours puisse déployer

ses effets dès l'an prochain, tout au moins pour les cas les plus urgents et les plus dignes de la sollicitude de l'Alliance.

Nous serions heureux si les deux sections romandes de l'Alliance, celle de Genève et celle de Neuchâtel, répondaient affirmativement, à l'unanimité de leurs membres, à ce vœu, et nous les engageons à adresser les sommes à leurs bureaux respectifs qui les transmettront volontiers à la caissière de l'Alliance.

Neuchâtel, le 12 mars 1922.

D<sup>r</sup> C. DE MARVAL,  
président de la section de Neuchâtel.

## Alliance suisse des samaritains, Comité central

Le Comité central s'est réuni le 25 février à St-Gall. Il a admis comme nouvelles sections, dans la Suisse romande, celles de *Couvet* et de *Court*.

*Secrétariat*: 34 conférences ont été données dans différentes parties du pays; leur fréquentation a été exceptionnellement bonne. L'inscription au Registre du commerce tant de l'Alliance que de la Fondation «Travail» a été opérée. Un grand nombre de sections collaborent aux collectes en faveur de la Russie affamée. Les institutions qui reçoivent un subside fédéral n'ont plus droit à la franchise de port, aussi les timbres de franchise nous ont-ils été retirés. Il nous a par contre été possible d'obtenir à leur place une allocation; l'assemblée générale décidera sur l'emploi de cette somme. Quelques rapports annuels des sections manquent encore, ce qui retarde la rédaction du rapport de l'Alliance pour 1920/21.

*Cours de répétition pour moniteurs*: Il aura lieu à Olten; sa date n'est pas

encore fixée. Le D<sup>r</sup> Scherz, adjoint au secrétariat général de la Croix-Rouge, en prend la direction.

*Moniteurs romands*: Pas de cours de moniteurs prévu pour la Suisse romande en 1922; pas de cours de répétition (deux jours) non plus. Mais l'un et l'autre doivent avoir lieu en langue française en 1923.

Les *cours de puériculture* seront dorénavant subventionnés par l'Alliance; il leur sera accordé fr. 20.

L'*assemblée générale annuelle* est fixée au 11 juin 1922, elle aura lieu à Vevey. Les sections recevront en temps utile les circulaires et avis nécessaires.

Les *boîtes de fer-blanc* pour cartouches à pansements sont en travail; elles pourront être livrées bientôt aux sections, au prix de 50 centimes la boîte.

Les *attaques* parues dans le Bulletin professionnel des médecins suisses contre le travail des samaritains ont attiré notre attention. Nous y répondrons dans le même bulletin.

R.